

**Arrêté temporaire n° 192 du 27 août 2018**

**12 rue du Général Leclerc**

**Sens unique alterné**



**Le Maire de la Ville de Lingolsheim**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 et suivants et L 2542-1 et suivants,

**VU** le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, et R411.25 à R411.28,

**VU** la demande de l'EMS, service des voies publiques, pour des travaux de création d'une entrée cochère et réfection du trottoir, effectués par l'entreprise EIFFAGE Route Nord Est à Wolxheim

**ARRÊTE**

La réglementation en matière de circulation sur le territoire de la Ville de Lingolsheim est modifiée comme suit :

**ARTICLE 1 :**

**Rue du Général Leclerc**

Au niveau du n° 12, la circulation se fera en sens unique alterné au droit du chantier, avec un sens prioritaire de la rue des Lilas vers la rue du Maréchal Foch, **dans la période du 10/09 au 05/10/2018 pour 2 jours de travaux.**

Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans l'emprise des travaux.

**ARTICLE 2 :** L'information préalable relative à cette mesure de circulation devra être portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage sur site avant le début des travaux et ce jusqu'à la fin des travaux.

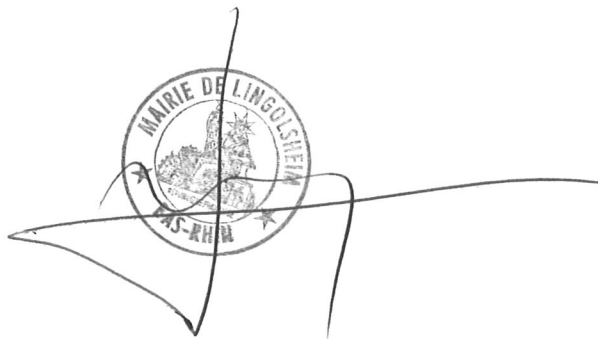
L'entreprise devra être en mesure de prouver que la signalisation réglementaire était en place pendant toute la durée du chantier, et conserver les preuves pendant 2 mois après la fin du chantier pour être présentées sur simple demande de la ville.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Ville de Lingolsheim,  
Monsieur le Commissaire de Police de Lingolsheim,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Yves BUR



Copie adressée à :  
Poste de Police à Lingolsheim  
EMS Salubrité  
EMS Voies publiques  
Entreprise EIFFAGE